

honneur et seruice de la part des Eglises qui uous enuoyent et fait les excuses du délay de uostre voyage luy ferez entendre l'aise que nous auons reçue de son heureux retour des Pays bas en bonne santé laquelle nous prions Dieu luy vouloir très longuement conserver.

Puis luy ayant exposé par le même le pauvre estat où il plaît à Dieu que nous soyons réduits pour le présent, une partie du bas Languedoc estant affligée par le fléau de peste, et en général toutes les Eglises en incertitude pour le peu d'espérance qu'on peut encor auoir d'une sincère observation de l'édict ; luy déclarerez nostre résolution, qui est en premier lieu de nous estudier à la paix en toutes sortes à nous possibles en bonne consience et au contrair si la nécessité nous remet en la guerre, de nous bien défendre, et mieux que jamais jusque à la dernière goutte de nostre sang.

Et pour ce qu'entre les forces humaines nous tenons son excellence estre ordonne de Dieu pour nostre secour et conseruation, comme nous l'avons conu de si longtemps par tans de preuues, nous auons recours à son excellence après Dieu, sachant estre pareille l'intention de toutes les Eglises et tant du roy de Nauarre que de Monseigneur le prince de Condé (comme de la part du dit seigneur roy sa dite excellence entendra plus par le menu par le sieur de Clermant) et supplians au nom de Dieu son excellence que sans auoir esgard à ce que son assistance a esté si mal reconue iusques à présent, il plaise à son excellence de nous maintenir son acoustumée bienveillance et très sainte affection pour nous aider et secourir en cas de nécessité.

Et pour ce que tel cas suruenant, il ne sera pas temps de parler des conditions requises, vous supplierez très humblement son excellence les nous faire entendre par vous qui luy ferez response suiuant nostre volonté que nous auons